



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE

Institut de Cancérologie de l'Ouest

15 rue André Boquel – 49055 ANGERS Cedex 02 (siège sociale) – Tél : 02 41 35 27 00 // Boulevard Jacques Monod – 44800 SAINT-HERBLAIN – Tél : 02 40 67 99 00

N° SIRET : 53225430700038

Organisme de formation enregistré sous le n° 52 49 02700 49 auprès du Préfet de la Région Pays de la Loire,

OGPD n°1223, certifié QUALIOPFI pour les actions de formation

### Préambule

- Est appelé « ICO », l'Institut de Cancérologie de l'Ouest
- Est appelée « HECTOR », la Haute Ecole en Cancérologie des Territoires de l'Ouest Région, organisme de formation de l'ICO
- Est appelé « Bénéficiaire », la personne qui reçoit la formation
- Est appelé « Client », le commanditaire de la formation
- Est appelé « Client physique », une personne physique, à savoir le Bénéficiaire entreprenant une formation à titre individuel et à ses frais

### I. Objet

Les présentes Conditions Générales de Services (ci-après « CGS ») s'appliquent à toute commande passée auprès de l'Organisme de Formation de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest par ses clients (ci-après « Client(s) »), tant en France qu'à l'étranger. Ces CGS ne peuvent être modifiées que par des Conditions Particulières préalablement et expressément acceptées par écrit par l'Organisme de Formation de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest et par le Client. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGS, le Client se portant fort de leur respect par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

Le Client reconnaît à cet effet que, préalablement à la signature du bon de commande, convention ou contrat, il a bénéficié des informations et conseils suffisants par l'Institut de Cancérologie de l'Ouest via son centre de formation, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins. L'Institut de Cancérologie de l'Ouest se réserve le droit de réviser les présentes CGS à tout moment, les nouvelles conditions s'appliquant à toute nouvelle commande, quelle que soit l'antériorité des relations entre l'Institut de Cancérologie de l'Ouest et le Client.

### II. Tarifs et règlement

Nos prix varient selon la durée des actions de formations, en fonction du statut du participant et de la nature de l'action de formation. Ils sont indiqués dans le catalogue des formations à chaque description de formation.

Nos prix comprennent :

- Les frais d'enseignement,
- Les pauses et déjeuners organisés sur place (sauf cas particuliers),
- Les frais de gestion,
- Les frais de fonctionnement.

Ils n'incluent pas les frais d'accès à l'extranet du participant et aux formations e-learning (acquisition de matériel technique, connexion internet).



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE

Institut de Cancérologie de l'Ouest

15 rue André Boquel – 49055 ANGERS Cedex 02 (siège sociale) – Tél : 02 41 35 27 00 // Boulevard Jacques Monod – 44800 SAINT-HERBLAIN – Tél : 02 40 67 99 00

N° SIRET : 53225430700038

Organisme de formation enregistré sous le n° 52 49 02700 49 auprès du Préfet de la Région Pays de la Loire,

OGPD n°1223, certifié QUALIOPFI pour les actions de formation

Les prix sont établis en euros nets / personne selon « l'exonération de TVA, article 259B du CGI ».

Le prix des formations est celui en vigueur au moment de l'émission de la commande. Toute remise antérieurement accordée peut être modifiée lors d'une nouvelle commande. Ils sont consultables sur le site de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest à l'adresse <https://catalogue-unicancer-ico-hector-paysdelaloire.dendreo.com/>.

<b>Grille tarifaire 2026</b>	
Formations paramédicales et médicales	
Formation d'une durée de 1 jour	450 euros
Formation d'une durée de 2 jours	700 euros
Formation d'une durée de 2 jours ½ (diagnostic cancer prostate en médecine nucléaire)	850 euros
Formation d'une durée de 3 jours	1050 euros
Formation d'une durée de 5 jours	1200 euros
Formation d'une durée de 6 jours	1300 euros

- En cas de paiement effectué par Opérateur de Compétences (OPCO) ou le Développement Professionnel Continu (DPC), il appartient au Client de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO dont il dépend ou l'organisme de gestion du DPC. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription.
- En cas de prise en charge partielle par l'Agence Nationale du Développement Professionnel Continu, le reste à charge sera directement facturé au Client. Si l'accord de prise en charge de l'ANDPC ne parvient pas à l'Institut de Cancérologie de l'Ouest avant le démarrage de la formation, la totalité des frais de formation est facturée au Client au premier jour de la formation. En cas de non règlement par l'ANDPC, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du Client.

Le règlement sera à effectuer dès réception de la facture.

- En cas de prise en charge à titre individuel, le Client est tenu d'envoyer au moment de son inscription un chèque du montant total de la formation qui sera encaissé à la fin de la session.



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE

Institut de Cancérologie de l'Ouest

15 rue André Boquel – 49055 ANGERS Cedex 02 (siège sociale) – Tél : 02 41 35 27 00 // Boulevard Jacques Monod – 44800 SAINT-HERBLAIN – Tél : 02 40 67 99 00

N° SIRET : 53225430700038

Organisme de formation enregistré sous le n° 52 49 02700 49 auprès du Préfet de la Région Pays de la Loire,

OGPD n°1223, certifié QUALIOPI pour les actions de formation

### III. Les formations en inter / intra

Pour une formation inter du catalogue, réalisée au sein de l'Organisme de Formation, il est possible de réserver plusieurs places dans l'attente de l'identité définitive des participants. La convention de formation doit être retournée dûment signée et tamponnée au moins 2 semaines avant le début de la session à [hector-paysdelaloire@ico.unicancer.fr](mailto:hector-paysdelaloire@ico.unicancer.fr).

L'Organisme de Formation est à la disposition du Client pour étudier toute demande de formation en intra à partir d'une analyse du besoin. Une formation en intra requiert un minimum de douze [12] personnes.

### IV. Annulation, remplacement, report

Tout désistement devra nous être signalé par écrit. Toute annulation à moins de deux [2] semaines du début de stage entraînera une facturation égale à 30% du prix de la session au regard des frais de gestion déjà engagés par l'Organisme de Formation. En cas d'annulation sans nous prévenir, la totalité de la somme sera exigée. Toute session entamée est due dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation.

Un participant initialement inscrit peut-être remplacé par un autre à la demande de l'établissement commanditaire, sous conditions que celui-ci ait les mêmes besoins en formation et réponde aux prérequis. Ce remplacement est admis à condition d'en informer l'Organisme de Formation de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest quarante-huit [48] heures avant le début de la formation, sans frais, sur communication écrite à [hector-paysdelaloire@ico.unicancer.fr](mailto:hector-paysdelaloire@ico.unicancer.fr) des noms et coordonnées des remplaçants. À défaut, une indemnité correspondant au coût de l'inscription à ladite formation sera due à l'Institut de Cancérologie de l'Ouest.

Si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant pour des raisons pédagogiques, l'Institut de Cancérologie de l'Ouest se réserve le droit d'annuler cette formation au plus tard une [1] semaine avant la date prévue. La formation sera automatiquement reportée ou, à la convenance du Client, les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés. L'Institut de Cancérologie de l'Ouest se réserve le droit de reporter la formation, d'ajuster le contenu de son programme ou de modifier les formateurs, tout en respectant la même qualité pédagogique initiale, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

### V. Contrats et conventions de formation

La demande d'inscription s'effectue directement sur le site internet d'HECTOR <https://catalogue-unicancer-ico-hector-paysdelaloire.dendreo.com/>.

L'inscription réalisée et validée, l'Organisme de Formation adresse une **convention de formation** (pour l'établissement employeur qui prend en charge la formation) ou un **contrat de formation** (pour les clients libéraux), précisant les modalités de participation. L'inscription est



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE

Institut de Cancérologie de l'Ouest

15 rue André Boquel – 49055 ANGERS Cedex 02 (siège sociale) – Tél : 02 41 35 27 00 // Boulevard Jacques Monod – 44800 SAINT-HERBLAIN – Tél : 02 40 67 99 00

N° SIRET : 53225430700038

Organisme de formation enregistré sous le n° 52 49 02700 49 auprès du Préfet de la Région Pays de la Loire,

OGPD n°1223, certifié QUALIOPI pour les actions de formation

confirmée par le retour signé et tamponné du document. Sans retour signé et tamponné du document, la place pourra être réattribuée.

Après la confirmation d'inscription, le Bénéficiaire de la formation reçoit, un mail contenant un lien vers le livret d'accueil avec le règlement intérieur applicable aux participants, le code d'accès à son extranet mettant à sa disposition le programme de la formation détaillé, le test d'auto-positionnement, l'évaluation des connaissances et le questionnaire de recueil des attentes des participants. Les convocations sont envoyées environ 1 mois avant la session.

### **VI. Droit de rétractation du client personne physique**

Conformément à la réglementation du Code du travail, le Client personne physique est libre de se rétracter dans les 10 jours à compter de la signature du contrat de formation professionnelle, par lettre recommandée avec avis de réception. Le paiement sera alors remboursé sans frais.

### **VII. Certificat de réalisation et attestation**

À l'issue de la session, le Bénéficiaire de la formation reçoit son Certificat de réalisation de formation et son attestation de suivi d'un programme DPC si la formation est validée par l'ANDPC.

Pour les Bénéficiaires salariés, le duplicata du Certificat de réalisation de formation est envoyé au service RH- formation de l'établissement qui prend en charge la formation, accompagné de la feuille d'émargement.

### **VIII. Accès au service e-learning**

#### **a. Prérequis technique**

Le Client devra s'assurer préalablement, et durant toute l'utilisation du service, de la compatibilité permanente de son environnement technique avec la plateforme Learning Management System (LMS) utilisée par l'OF de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest. Le centre de formation de l'ICO se tient à la disposition du Client pour faire les tests techniques nécessaires. Il ne pourra pas se prévaloir, postérieurement au test préalable, d'une incompatibilité ou d'un défaut d'accès au(x) module(s).

#### **b. Accès au(x) module(s) en ligne**

La personne physique inscrite par le Client à la formation ou le Client inscrit à titre personnel accède à la formation e-learning via son extranet participant. Après réception du paiement par chèque, le Bénéficiaire accède à la plateforme de formation ainsi qu'aux services associés (vidéos, quiz, forum de discussion...). Si la formation est prise en charge en totalité ou en partie par un organisme collecteur, le Bénéficiaire est aussi invité par e-mail à participer à la formation une fois que la convention simplifiée de formation est signée des deux parties. Le Bénéficiaire pourra



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE

Institut de Cancérologie de l'Ouest

15 rue André Boquel – 49055 ANGERS Cedex 02 (siège sociale) – Tél : 02 41 35 27 00 // Boulevard Jacques Monod – 44800 SAINT-HERBLAIN – Tél : 02 40 67 99 00

N° SIRET : 53225430700038

Organisme de formation enregistré sous le n° 52 49 02700 49 auprès du Préfet de la Région Pays de la Loire,

OGPD n°1223, certifié QUALIOPi pour les actions de formation

accéder aux modules de la formation pendant toute la durée de la formation.

### **c. Accès aux formations en présentiel**

La personne physique inscrite par le Client à la formation ou le Bénéficiaire accède aux formations en présentiel. Il accède également à son espace extranet sur la plateforme de gestion administrative et pédagogique pour y réaliser les activités associées (partage de documents, quizz et enquêtes...) jusqu'à 6 mois après la fin de la formation.

## **IX. Modalités d'utilisation de la plateforme e-learning**

### **a. Droit d'usage personnel**

Les identifiants de connexion du Bénéficiaire sont personnels et confidentiels et ne peuvent en aucun cas être cédés et/ou partagés avec une autre personne salariée ou non du Client ou revendus. En cas de cession ou de partage constaté des identifiants, l'Institut de Cancérologie de l'Ouest se réserve le droit de suspendre l'accès à la plateforme, sans indemnité ni préavis.

### **b. Durée et garantie du service**

Les accès à la formation commandée sont valables pour la durée spécifiée lors de la commande, et sont disponibles vingt-quatre [24] heures sur vingt-quatre [24] et sept [7] jours sur sept [7]. Il n'y a pas de limitation concernant la durée de chaque connexion, sauf panne éventuelle ou spécificités techniques du réseau internet. Le Client s'engage à informer l'Institut de Cancérologie de l'Ouest dans un délai de vingt-quatre [24] heures de tout dysfonctionnement technique.

### **c. Dysfonctionnement technique**

L'Institut de Cancérologie de l'Ouest s'engage à remédier à tout dysfonctionnement technique dans un délai de quarante-huit [48] heures ouvrées. Passé ce délai, l'Institut de Cancérologie de l'Ouest prolongera la durée d'accès au module pour une période correspondant à celle de l'indisponibilité. Néanmoins, l'Institut de Cancérologie de l'Ouest ne saurait être tenu pour responsable des difficultés de connexion en cas de rupture de l'accès internet ou de rupture de la connexion notamment due :

- À un cas de force majeure
- À des coupures de courant
- À des interruptions liées aux prestataires, hébergeurs et fournisseurs d'accès.

### **d. Maintenance**

L'Institut de Cancérologie de l'Ouest, via l'hébergeur DENDREO, se réserve la possibilité d'effectuer toute opération de maintenance sur le serveur et s'efforcera :

- De prévenir le Client au moins quarante-huit [48] heures à l'avance ;
- De limiter le temps d'interruption du service au strict minimum ;
- De proroger l'accès au module pour une durée correspondant à celle de l'interruption de service.



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE

Institut de Cancérologie de l'Ouest

15 rue André Boquel – 49055 ANGERS Cedex 02 (siège sociale) – Tél : 02 41 35 27 00 // Boulevard Jacques Monod – 44800 SAINT-HERBLAIN – Tél : 02 40 67 99 00

N° SIRET : 53225430700038

Organisme de formation enregistré sous le n° 52 49 02700 49 auprès du Préfet de la Région Pays de la Loire,

OGPD n°1223, certifié QUALIOPFI pour les actions de formation

### e. Non-conformité et anomalies

Par « non-conformité » on entend le défaut de concordance entre le ou les module(s) livré(s) et le bon de commande signé par le Client. Par « anomalie » on entend tout incident, blocage, dégradation des performances, panne, non-respect des fonctionnalités définies dans la documentation mise à la disposition du Client et des utilisateurs sur le site internet empêchant l'utilisation normale de tout ou partie du ou des module(s). L'Institut de Cancérologie de l'Ouest ne garantit pas le fonctionnement ininterrompu et sans erreur du ou des module(s) de formation. Toute réclamation portant sur une non-conformité ou une anomalie du ou des module(s) livré(s) par rapport à la documentation précitée doit être formulée par écrit dans les 8 jours suivant la livraison des vecteurs d'accès au(x) module(s). Il appartiendra au Client de fournir toute justification quant à la réalité des anomalies ou non-conformités constatées. Seul l'Institut de Cancérologie de l'Ouest peut intervenir sur le(s) module(s). Le Client s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin. Toutefois, la garantie n'est pas applicable si l'anomalie trouve son origine dans les cas suivants, sans que cette liste soit exhaustive :

- Les prérequis techniques ont été modifiés sans l'accord préalable de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest ;
- Les anomalies constatées relèvent de programmes non fournis par l'Institut de Cancérologie de l'Ouest ;
- Les anomalies sont liées à de mauvaises manipulations ou à des manipulations non-conformes à la documentation disponible sur le site internet.

### X. Limite de garantie

L'Institut de Cancérologie de l'Ouest s'efforce d'assurer au mieux l'accès permanent à ses sites internet ainsi que l'exactitude et la mise à jour des informations disponibles sur ses sites mais n'est tenue que d'une obligation de moyens envers le Client. La responsabilité de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest ne saurait être recherchée en cas de non-respect par le Client de ses obligations contractuelles. Le Client ou le Bénéficiaire, professionnels du droit ou non, sont seuls responsables tant du choix des formations achetées, que de l'usage et des interprétations qu'ils en font, des résultats qu'ils obtiennent, des conseils et actes qu'ils en déduisent et/ou émettent. En aucun cas le contenu des sites objets des présentes n'a vocation à remplacer ou se substituer à la consultation d'un conseil. En tout état de cause, si la responsabilité de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest était retenue, le montant de sa garantie serait limité selon les termes de l'article « Responsabilité, indemnités, force majeure » des CGS.

### XI. Confidentialité, données personnelles

Pour pouvoir suivre les formations dispensées par l'Institut de Cancérologie de l'Ouest, il est nécessaire de s'identifier grâce aux identifiants de connexions définis lors de l'inscription. Afin que le Bénéficiaire n'ait pas à s'identifier à chaque page visitée, il est fait usage d'un « cookie »,



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE

Institut de Cancérologie de l'Ouest

15 rue André Boquel – 49055 ANGERS Cedex 02 (siège sociale) – Tél : 02 41 35 27 00 // Boulevard Jacques Monod – 44800 SAINT-HERBLAIN – Tél : 02 40 67 99 00

N° SIRET : 53225430700038

Organisme de formation enregistré sous le n° 52 49 02700 49 auprès du Préfet de la Région Pays de la Loire,

OGPD n°1223, certifié QUALIOPi pour les actions de formation

fichier enregistré sur sa machine le temps de sa visite sur le site. Ce fichier ne contient pas d'information nominative (seulement un identifiant de session). Notre politique de confidentialité s'applique uniquement aux informations collectées par le site, c'est-à-dire à tous les contenus et aux pages présentes dans le domaine <https://extranet-unicancer-ico-hector-paysdelaloire.dendreo.com/>. Elle ne s'applique pas aux informations que nous pouvons recueillir de la part du Client ou Bénéficiaire par d'autres moyens, par exemple à celles fournies par téléphone, par mail ou par courrier conventionnel. En outre, les données personnelles sont protégées par les règles du droit français et le règlement européen. En cochant la proposition « \*J'ai lu et J'accepte le traitement de mes données à caractère personnel et les conditions générales de service » votre accord est réputé acquis. Le client ou Bénéficiaire peut toutefois nous faire part ultérieurement, à tout moment, de son souhait de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent (voir ci-dessous). Les informations enregistrées sont réservées à l'usage du service des enseignements et des équipes pédagogiques de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest ainsi que du prestataire qui assure la maintenance de la plateforme. Elles ne sont pas communiquées à d'autres destinataires.

### **a. Finalité des données collectées lors d'une inscription en formation via les la plateforme Dendréo**

Lors d'une inscription, les éléments suivants concernant le Bénéficiaire de la formation sont enregistrés : Civilité, Nom, Prénom, profession, Email, données sur le lieu de travail (nom, adresse) information sur le responsable formation (coordonnées et profession). Ces données sont conservées pendant 5 ans après la dernière connexion pour permettre au Bénéficiaire de consulter librement les informations en lien avec les actions passées.

Les factures sont conservées 10 ans.

Les informations concernant l'impact des formations et la performance des apprenants peuvent être étudiées et publiées de manière globale.

### **b. Finalité des données pédagogiques**

Une fois inscrit à une formation, l'équipe pédagogique et le Bénéficiaire peuvent suivre la progression dans l'onglet « Mon suivi » présent dans le menu en haut à droite de la plateforme. L'équipe pédagogique a accès à l'ensemble des données de connexion : activités effectuées ou non, temps passé à la lecture des vidéos, score pour les quiz, obtention d'un certificat, date de la dernière connexion... Ces données sont conservées pendant la durée d'accès à la formation, définie pour chaque formation dans sa description. Ceci permet :

- Le suivi pédagogique des formations, la participation aux activités pédagogiques et aux évaluations, la délivrance d'attestations et/ou de certificats
- Le suivi de la fréquentation, à la fois individuelle et globale, la progression et l'achèvement d'une formation en ligne et l'analyse des statistiques sur la performance des apprenants et la façon dont ils apprennent ;
- La détection des violations de la charte utilisateur, de la manière d'utiliser le site ainsi que



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE

Institut de Cancérologie de l'Ouest

15 rue André Boquel – 49055 ANGERS Cedex 02 (siège sociale) – Tél : 02 41 35 27 00 // Boulevard Jacques Monod – 44800 SAINT-HERBLAIN – Tél : 02 40 67 99 00

N° SIRET : 53225430700038

Organisme de formation enregistré sous le n° 52 49 02700 49 auprès du Préfet de la Région Pays de la Loire,

OGPD n°1223, certifié QUALIOPI pour les actions de formation

des utilisations frauduleuses ou l'étant potentiellement ;

- L'amélioration de l'offre de manière individuelle (par exemple au travers de l'équipe pédagogique travaillant avec un apprenant) et de manière globale pour personnaliser l'expérience ;
- La maintenance et l'amélioration du fonctionnement et de la sécurité du site et de nos logiciels, systèmes et réseaux.

### **c. Droit de modification, rectification ou suppression des données, confidentialité**

Les informations recueillies (telles que nom ; fonction ; coordonnées ; qualifications ...) concernant le commanditaire / l'apprenant font l'objet d'un traitement informatique destiné à enregistrer l'inscription, conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données dit « RGPD ». Les personnes pouvant avoir accès à ces données sont dûment habilitées par l'Organisme de Formation. Les données seront conservées pendant une durée conforme à la réglementation. À l'issue de cette durée, les données seront archivées de manière sécurisée ou supprimées. Le commanditaire / Bénéficiaire peut faire valoir à un droit d'information, d'accès, de rectification, d'un droit à l'effacement, à la portabilité, au refus du profilage et à la limitation des informations qui le concernent, qu'il peut exercer en s'adressant au Délégué à la Protection des Données de l'ICO : Madame Andrea DUPRE, Déléguée à la protection des données, Institut de Cancérologie de l'Ouest, 15 rue André Boquel - CS 10059 - 49055 Angers Cedex 02, Email : [delegue.protection.donnees@ico.unicancer.fr](mailto:delegue.protection.donnees@ico.unicancer.fr)

Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. Dans le cas où le commanditaire / le Bénéficiaire considère que ses droits à la protection des données n'ont pas été respectés, il pourra saisir l'autorité de contrôle : la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).

### **d. Propriété intellectuelle et confidentialité**

L'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique) utilisés par l'Organisme de Formation de l'ICO pour assurer les formations ou remis aux apprenants constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle. Le commanditaire et l'apprenant s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de l'Organisme de Formation de l'ICO. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le commanditaire et l'apprenant en vue de l'animation de formations.

De même, les informations partagées pendant la formation à caractère privée ou toute autre information sur les établissements, patients, etc. doivent rester confidentielles au sein du groupe et ne pas être divulguées dans un autre contexte.



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE

Institut de Cancérologie de l'Ouest

15 rue André Boquel – 49055 ANGERS Cedex 02 (siège sociale) – Tél : 02 41 35 27 00 // Boulevard Jacques Monod – 44800 SAINT-HERBLAIN – Tél : 02 40 67 99 00

N° SIRET : 53225430700038

Organisme de formation enregistré sous le n° 52 49 02700 49 auprès du Préfet de la Région Pays de la Loire,

OGPD n°1223, certifié QUALIOPFI pour les actions de formation

## **XII. Responsabilité, indemnités, force majeure**

L'employeur – ou, selon le cas, le participant – s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré l'Institut de Cancérologie de l'Ouest pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le participant et contenant une clause de renonciation à recours de telle sorte que l'Institut de Cancérologie de l'Ouest ne puisse être recherchée ou inquiétée. La responsabilité de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest envers le Client est limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client et est en tout état de cause limitée au montant payé par le Client au titre de la prestation fournie.

L'Organisme de Formation ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses commanditaires ou de ses apprenants en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuits ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à l'Institut de Cancérologie de l'Ouest, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'ICO.

## **XIII. Communication**

Le Client accepte d'être cité par l'Institut de Cancérologie de l'Ouest comme Client de l'offre de services dans le cadre de son activité commerciale, aux frais de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest. À cet effet l'Institut de Cancérologie de l'Ouest peut mentionner le nom du Client, ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, dans les listes de ses références dans le but d'une communication externe comme interne.

## **XIV. Droit applicable et attribution de compétence**

Le présent accord est régi par le droit français. Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant le Tribunal compétent en vertu des règles du Code de Procédure Civile.

Institut de Cancérologie de l'Ouest

15 rue André Boquel - 49055 ANGERS Cedex 02 (siège social)

Tél : 02 41 35 27 00

Code APE : 8610Z Activités hospitalières

N° TVA : FR52532254307 - SIRET : 53225430700038